Pour contacter un travailleur social de la Caf :

- 02 43 67 76 84
- service-social@caf53.caf.fr

© Caf de la Mayenne - Crédit photos : Istock - 15 octobre 2020

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de la Mayenne

Je viens de perdre un proche

(Conjoint ou enfant)

Votre conjoint ou votre enfant est décédé et vous avez des enfants à charge.

• Vous souhaitez :

- **connaître vos droits** et **les démarches** administratives à effectuer (Caf, Cpam …),
- **pouvoir être écouté et soutenu** par un travailleur social, pour faire face à cette situation de deuil,
- **échanger sur les sujets qui vous préoccupent** autour de votre nouvelle organisation familiale et parentale,
- **connaître les structures ou les services** de proximité qui peuvent vous aider et/ou vous accompagner.

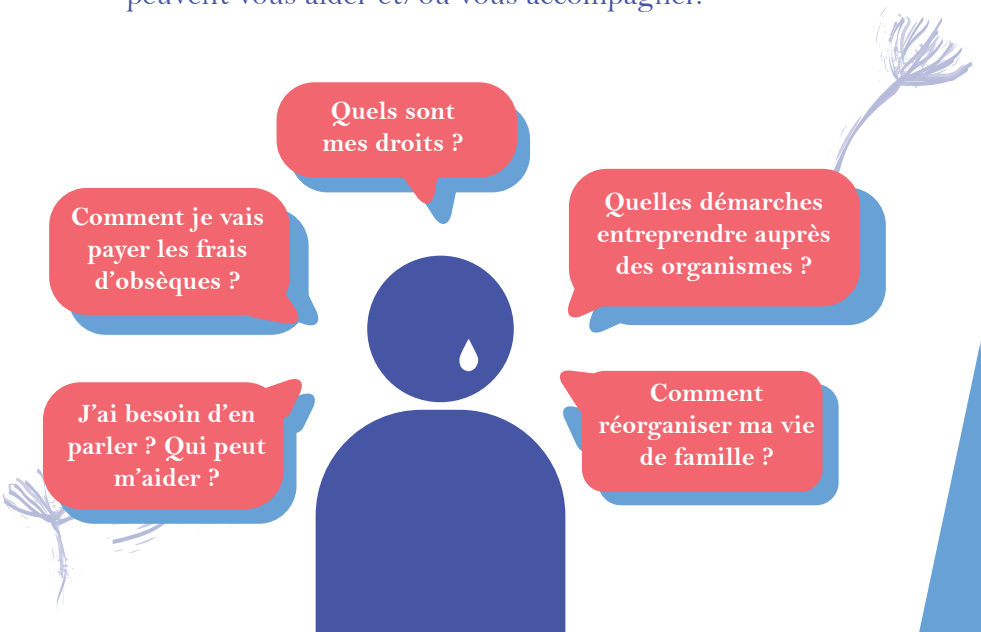

• Nous vous proposons :

Un accompagnement individualisé assuré par un travailleur social de la Caf pour :

- **vous informer sur vos droits et vous aider dans les démarches** administratives (Caf et autres),
- **vous écouter et échanger avec vous** sur votre rôle de parent dans cette période de deuil,
- **vous accompagner** dans différents projets et **vous conseiller** (gestion du budget, reprise d'emploi/formation, réorganisation familiale ...),
- **vous orienter** vers des dispositifs ou aides pour répondre au mieux à vos besoins.
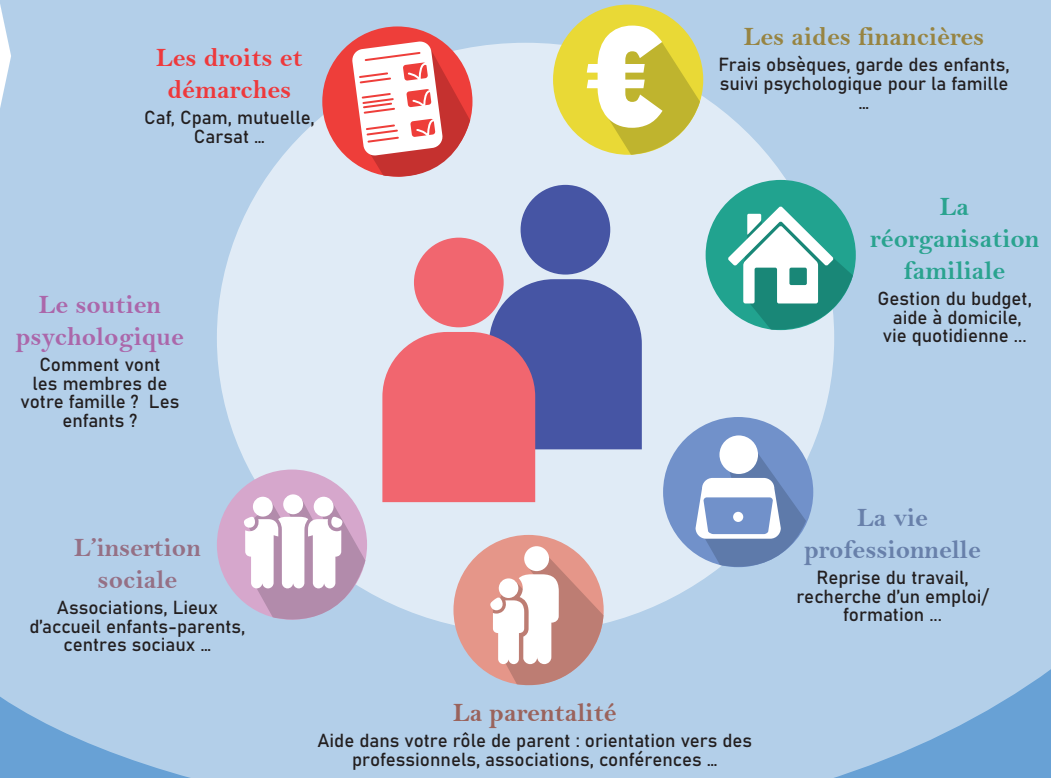
L'accompagnement individualisé est un espace d'écoute et d'échanges, adapté à votre situation personnelle. Il est confidentiel.